27 janvier 2004 **04.307**

Question Bernard Zumsteg

Référendum des sociétés de chasseurs et de pêcheurs neuchâtelois

Lors de la séance du budget 2004, le Conseil d'Etat a proposé des mesures d'économie d'une part et d'augmentation de recettes d'autre part. Parmi ces dernières, nous avons décidé d'une augmentation du prix des permis de chasse et de pêche. Ces augmentations, respectivement l'introduction d'un permis de chasse spécial "sangliers", ont été bagatellisées par notre autorité. C'était sans compter avec la détermination de ces deux sociétés.

Nous avons appris que chacune d'elle a lancé un référendum et que chaque société a déposé, le 21 janvier 2004, son référendum avec plus de 5600 signatures chacun, donc apparemment valables (sous réserve du contrôle des signatures).

Il faut admettre aujourd'hui que si nous allons en votation populaire, le peuple tranchera en faveur des sociétés de pêcheurs et de chasseurs.

Nous croyons savoir qu'un référendum ne peut être retiré par ceux qui l'ont lancé, mais nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'économiser une telle votation puisque les coûts de l'organisation et du traitement d'une votation sur le plan cantonal s'élèvent à environ 200.000 francs. Cette dépense est supérieure aux rentrées – sur plusieurs années – que nous aurions pu espérer encaisser par les augmentations prévues desdits permis.

Un calcul approximatif présente la situation suivante: Fr.

– Coûts de l'organisation et du traitement de la votation – nous savons que le Conseil d'Etat ne soumettra pas uniquement ces deux référendums en votation populaire; nous ne compterons donc qu'un quart des coûts totaux d'une votation cantonale qui s'élèvent à environ 200.000 francs –, soit: 50.000.–

– Recettes supplémentaires dues à l'augmentation des permis de pêche et de chasse: ..... environ 20.000.–

– "Perte": 30.000.–

Si les référendums étaient acceptés, la perte serait donc de 50.000 francs.

Est-ce que le Conseil d'Etat souscrit à notre analyse et, si oui, quelle(s) conclusion(s) en tire-t-il?

Cosignataires: Ph. Haeberli, B. Keller, J.-B. Wälti, Y. Morel, D. Cottier, M. Dessaulles-Bovay, M.-L. Béguin, J. Tschanz, F. Loeffel, W. Haag, C. Schallenberger, M. Schafroth, W. Geiser, P. Sandoz et M. Grossmann.